



COMMUNE DE VIOLAY
42780 LOIRE

COMPTE-RENDU N° 2010/08 DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 octobre 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

**M. SERRAILLE Michel
M. RODET Pierre
Mme GIROUD Sylvie
M. PERRIER Georges
M. BESSON Gérard
M. CHAVEROT Jean-Marc
M. BRUEL Jean-Marc**

**M. REY Vincent
M. PALAIS Jean-Claude
Mme BISSAY Monique
M. DUTOUR Joseph
Mme D'ELIA Ghyslaine**

Excusées :

**Mme DENIS Marie-Claude
M. VIAL Gabriel**

⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DU 21.09.2010**

Nota : Concernant la partie « Zone artisanale » le conseil municipal a délibéré sur l'indemnité d'éviction à allouer à l'exploitant du terrain alors que M. Gérard BESSON, partie prenante dans cette affaire, avait quitté la salle.

⇒ **Salle des Sports Jean GAREL et salle J. & M. GROS**

La Salle Jean GAREL

Le plafond et le toit de la salle Jean GAREL sont terminés et font apparaître la nécessité de rafraîchir les murs. Pour ce faire, il est envisagé de louer une petite nacelle afin de faire réaliser le nettoyage par un agent.

En ce qui concerne la mise en route des panneaux photovoltaïques, le raccordement est prévu pour le début de l'année seulement. En effet, le fournisseur des onduleurs, victime du succès de ce système, a trois mois de retard dans la fabrication et ne pourra pas les livrer avant la fin de l'année.

Des économies de chauffage assez importantes seront sans doute générées grâce à l'isolation du plafond (30 cm de laine de verre ont été installés) mais également grâce au puits de lumière en forme de dôme qui, grâce à l'afflux des rayons du soleil à l'intérieur de la salle, permettra le réchauffement rapide de la partie supérieure.

Les portes de la salle des sports seront changées et la sortie des boules sera élargie afin de répondre aux normes actuelles en vigueur.

Il reste à terminer la partie « sanitaires ».

Au niveau du chauffage, un groupe électrogène a été loué jusqu'à la fin de l'année de manière à avoir un apport en chauffage. Il permettra ainsi de tempérer la salle notamment pour le basket et les diverses manifestations qui auront lieu d'ici la fin de l'année (marché de Noël).

Des bouteilles de gaz ont été installées pour obtenir de l'eau chaude pour les douches et les sanitaires. Il s'agit d'une installation provisoire jusqu'à la réimplantation de la cuve de gaz prévue début janvier.

La Salle Marius GROS

La dalle de la salle GROS devra être en totalité une dalle « portée » à cause notamment de la qualité du sous-sol qui n'est constitué que de remblai et donc très meuble. De plus, les ancrages en béton seront plus importants que ceux initialement prévus (aucune étude de sol n'ayant pu être menée avant la destruction de la salle existante).

Des plans plus précis seront établis pour l'aménagement intérieur de la salle (prévoir placards, rayons pour les associations utilisatrices etc).

Le bardage extérieur sera de couleur bois dans une matière ne nécessitant aucun entretien.

⇒ **Station d'épuration**

Madame le Maire explique qu'un appel d'offres a été lancé pour :

- la construction d'une nouvelle station d'épuration
- la démolition des ouvrages existants
- plusieurs mises en conformité sur le bassin versant de la retenue d'Echansieux (liées à la DUP). Il s'agit de créer un réseau séparatif sur 340 m à « La Croix » et de mettre en place un système d'auto-surveillance sur les postes de refoulement situés « Chez Viallet », « Le Bouton », « Chez Michaud » et « Les Gagères ».

La date de remise des offres était le 16 septembre 2010 à 11 h.

Quatre candidats ont répondu à la consultation :

- 1 – SN TERLY
- 2 – LESCHEL & MILLET
- 3 – LYONNAISE DES EAUX
- 4 – BP2E / BRUNEL

Le jugement des offres a été effectué dans les conditions prévues aux articles 53 à 56 du Code des Marchés Publics.

Les critères retenus pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuses sont les suivants :

- Valeur technique ... sur 50 points
- Le prix..... sur 40 points
- le délai..... sur 10 points

Soit une note maximale de 100 points.

Après vérification des offres, demandes de précisions et négociations avec l'ensemble des candidats, et application des critères jugement et des pondérations prévus au règlement de consultation, Madame le Maire désigne l'offre de la Société LESCHEL & MILLET comme étant celle économiquement et techniquement la plus avantageuse.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, pris connaissance du rapport du pouvoir adjudicateur soumis à son examen et en avoir délibéré :

- approuve le marché LESCHEL & MILLET d'un montant de 1 249 600 € HT et autorise le Maire à le signer.

⇒ **Tour Matagrín**

Le chantier commencera au mois de mars. En effet, il n'y a pas d'électricité sur le site et pour installer un groupe électrogène suffisamment puissant permettant le fonctionnement de la grue, il faut compter 4 600 €. Cette solution a donc été abandonnée.

TDF qui est propriétaire de la tour Hertzienne et également du transformateur existant bénéficie d'un tarif qui leur est propre dit « tarif vert ». TDF a donc demandé à ERDF de leur faire une proposition de modification de tarif avec rachat du transformateur. La propriété de ce transformateur devant revenir in fine à ERDF, nous pourrions alors ajouter un compteur municipal et ainsi bénéficier d'électricité à la Tour.

⇒ **Lotissement « Les Violettes »**

Le permis d'aménager a été alloué.

Le projet, soit 13 lots, sera réalisé dans son ensemble.

⇒ **Contrat enfance-jeunesse : modification des statuts de la CCBY**

Madame le Maire signale que le contrat enfance jeunesse arrive à expiration. Il convient donc de prendre une délibération pour renouveler le contrat enfance-jeunesse.

Ce nouveau contrat sera porté par la Communauté de Communes de Balbigny et continuera d'être géré par l'ADMR.

Pour ce faire, la communauté de communes de balbigny doit prendre la compétence RAM.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la modification des statuts de la communauté de communes dans ce sens.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier l'article 3 des statuts de la communauté de communes définissant les compétences par l'ajout d'un paragraphe ci-après défini :

« Actions sociales d'intérêt communautaire :

Petite enfance :

- Etude d'une politique globale petite enfance,
- Gestion du ou des relais assistantes maternelles d'intérêt communautaire. ».

⇒

ZA

Le compromis de vente avec les consorts MELAY a été signé. La vente interviendra avant la fin de l'année.

Un appel d'offres a été lancé pour la maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement et de viabilisation de la zone d'activités.

Mme le Maire a rencontré le Président du Conseil Général ainsi que les services techniques concernant le futur emplacement du Centre de voirie départemental. Il s'avère que si le Conseil Général demeure conscient de la nécessité d'une réimplantation plus appropriée et surtout regroupant toutes leurs infrastructures sur la commune, le fait que la plateforme de la centrale à béton des ASF se situe à environ 1 km de la RD 1 semble poser problème. En effet, le Conseil Général préférerait trouver un emplacement beaucoup plus proche.

Ainsi, le futur emplacement de la ZA représenterait une opportunité pour son installation et aurait l'avantage d'un accès facile et simplifié.

Par contre, la situation en entrée de village d'une telle zone impliquera nécessairement un règlement très strict avec des clauses d'aménagement paysager assez précises.

⇒

Revue de projets

Pôle d'Excellence Rural :

Il avait été envisagé de présenter la candidature de VIOLAY, afin de pouvoir bénéficier de subventions intéressantes. Cependant, cette opération n'est pas destinée aux communes mais aux communautés de communes.

Il faudra voir si au niveau de la Communauté de Communes de BALBIGNY, il y aurait une possibilité de monter un tel dossier.

Le Kiné – M. BUREAU

Le kiné assure une permanence à la maison médicale les lundis et les jeudis après-midi.

Téléphone : 04.77.64.49.23

PLU – COCA

PLU : Une réunion avec le conseil général sera prochainement organisée.

COCA : une réunion sera également fixée pour le rendu de l'étude.



Questions diverses

A89 / ASF

M. TOURNEBISE, Directeur d'exploitation est venu rencontrer Mme le Maire. Il l'a informée qu'après l'achèvement des travaux, in 2012, environ 60 salariés travailleront de façon permanente sur le site qui sera basé à JOUX, car situé entre les trois tunnels. Il y aura donc 60 familles à loger et Madame le Maire espère bien accueillir plusieurs familles sur VIOLAY. Un peloton de gendarmerie s'installera également à JOUX.

Arche de NOE

L'appartenance à une fourrière est une obligation. Une convention a ainsi été signée avec l'association l'Arche de Noé, qui gère la fourrière intercommunale pour les chats. Cette convention prévoit le versement pas nos soins d'une participation financière annuelle. Il est proposé une revalorisation de la participation de chaque collectivité sur les bases suivantes :

- 0.20 € par habitant en 2011,
- 0.30 € par habitant en 2012,
- 0.40 € par habitant en 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable.

Le parc informatique de la Mairie

Madame le Maire présente à l'assemblée les propositions concernant :

- Le passage des logiciels actuels en version « Horizon on line », notre contrat « Horizon » arrivant à échéance fin décembre.
- L'acquisition de Géovillage on line (plan cadastral informatisé que nous avons depuis plusieurs années mais que nous ne pouvons consulter sans ce logiciel)
- L'acquisition de quatre postes informatiques et d'un serveur, notre serveur ayant 8 ans, il pose de plus en plus de problèmes et menace à tout moment de devenir hors d'usage.

La location de matériel a été étudiée mais n'est pas du tout rentable, l'achat du matériel (à changer au bout de 4 ans avec possibilité de réutiliser les ordinateurs pour une autre application) semble plus adapté à nos besoins et surtout au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ces projets et autorise le Maire à en poursuivre l'exécution.

Dématérialisation

Madame le Maire propose de signer une convention avec la Préfecture en vue de l'envoi de façon dématérialisée de l'ensemble des documents (sauf permis de construire) au contrôle de légalité.

Elle rappelle qu'une convention a été passée avec le Conseil Général concernant la dématérialisation des marchés publics permettant l'accès à la plateforme correspondante.

Elle signale que prochainement, une procédure de dématérialisation va intervenir avec la Perception.

Le clocher

Suite au dysfonctionnement des cloches, l'entreprise BODET qui avait été écartée de l'entretien du clocher s'est vue à nouveau confiée cette mission. Il est apparu suite à leur visite, que le beffroi est à changer dans les trois années à venir, soit une dépense prévisionnelle d'au moins 10 000 € HT. En effet, il aurait été renforcé avec de la ferraille, ce qui est aberrant car le fait qu'il ait été « amarré » l'a considérablement endommagé et déstabilisé. En effet, il doit au contraire garder une certaine souplesse afin de pouvoir faire front à la puissance de battements des cloches surtout lorsqu'elles sont lancées à la volée.

Par ailleurs, une cloche a été tournée alors qu'une cloche ne se tourne jamais. De ce fait, elle touche celle qui se trouve en face lorsqu'elles sont à la volée. Elle devra donc retrouver sa place initiale rapidement.

De plus, le tableau électrique est à changer rapidement car il peut présenter des risques d'incendie ce qui peut devenir extrêmement problématique au niveau d'un clocher, celui de la sacristie sera parallèlement à remettre aux normes.

Fait en Mairie, le 03 novembre 2010,

Le Maire,
Véronique CHAVEROT.



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and curves, representing the name Véronique Chaverot.